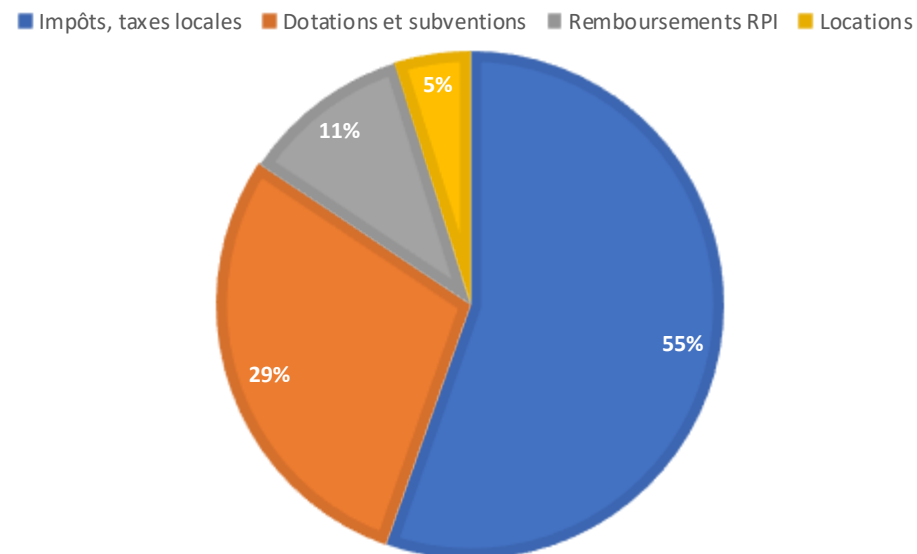
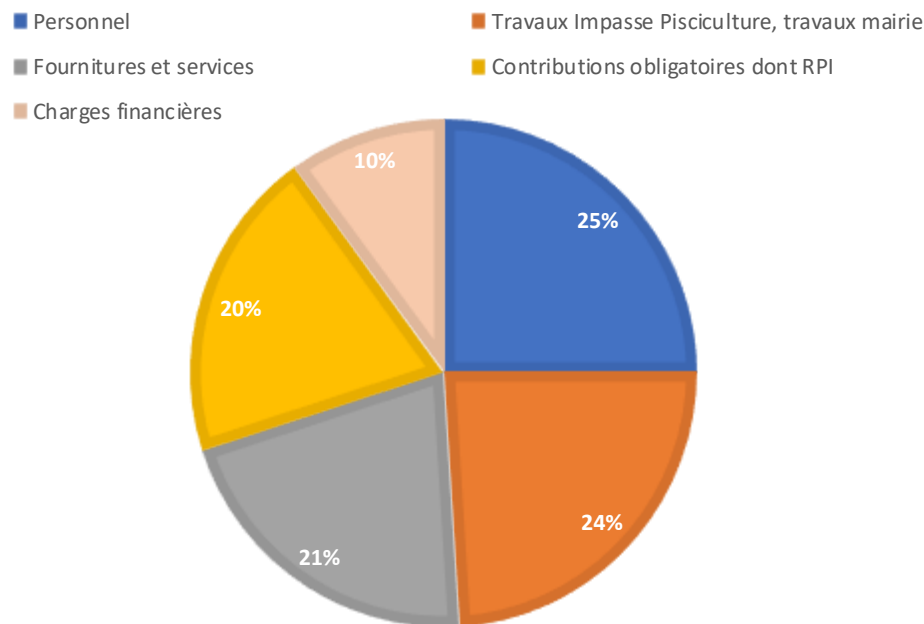




Il s'agit du bilan de l'année 2020. Il est élaboré par le maire. Il contient les mêmes sommes que le compte de gestion des Finances Publiques, qui est élaboré par le comptable public. Les deux comptes sont comparés avant d'être votés.

Dépenses

Recettes



Excédent de 79519,68 € au budget global. Cet excédent n'est pas du bonus. C'est ce qui va approvisionner les comptes servant à faire des travaux et à rembourser les prêts pour 2021. Excédent 2020 = investissements 2021 + une partie des charges de fonctionnement 2021 comme l'école ou le personnel.